



# LETTRE D'INFORMATION

DE LA MISSION RISQUES NATURELS - DÉCEMBRE 2017

#26

Numéro spécial - « Conférence B<sup>3</sup> du 08 septembre 2017 »



## Sommaire

### Exemples de bonnes pratiques étrangères

- Suisse
- Norvège
- Espagne

### Etudes menées en France

- Introduction
- Sécheresse géotechnique en France entre 1988 et 2015
- Inondation Seine - Loire de juin 2016
- Grêle de juin 2014
- Tempête Egon de janvier 2017

### Synthèse et conclusions sur la contribution des acteurs de l'assurance au B<sup>3</sup>

Voir présentations et documents associés sur :

[www.mrn.asso.fr](http://www.mrn.asso.fr)

## Éditorial



La conférence B<sup>3</sup> (« Build Back Better » ou « BBB ») sur le thème des apports des acteurs de l'assurance au « faire et reconstruire mieux », 4<sup>ème</sup> priorité du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, a réuni plus de 150 participants dans l'auditorium de la FFA sur l'ensemble de la journée du 08 septembre. Elle s'est articulée en une session réservée aux acteurs de l'assurance suivie d'une session ouverte à l'ensemble des parties prenantes de la prévention des risques naturels et climatiques.

L'objectif était de souligner le rôle spécifique des acteurs de l'assurance qui occupent une position privilégiée de « comptables » de la sinistralité et d'évaluateurs-indemniseurs des coûts, tout en rappelant l'importance d'une contribution de l'ensemble des acteurs au faire et reconstruire mieux.

Cette journée a été organisée par la Mission Risques Naturels (MRN), l'Agence Qualité Construction (AQC) et l'Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles (AFPCN), avec le concours de la Fédération Française de l'Assurance (FFA), la Compagnie des Experts (CEA) et la Fédération des Sociétés d'Expertise (FSE).

En écho à trois exemples de bonnes pratiques étrangères, ont été présentés les travaux menés par la MRN et deux réseaux d'experts sur des événements climatiques récents survenus en France. La présente lettre en propose une restitution synthétique et des premières conclusions.

Ces présentations et les débats ont permis de mettre en évidence le potentiel des données de sinistralité et de s'interroger sur les conditions nécessaires au passage de l'expérimentation à l'opérationnel. Des effets concrets sont attendus à terme, en matière :

- de qualité, de réduction des coûts et des délais de gestion des sinistres. Cette démarche repose sur des choix stratégiques et techniques en amont des réparations,
- de nouvelles constructions, par le choix de matériaux et de techniques plus résilients,
- de développement et de calage fin des fonctions d'endommagement adaptées aux différents types de bâti, appuyés par des modélisations et des analyses coûts-bénéfices des actions de prévention.

Pierre Lacoste, Président de la MRN

## Exemples de bonnes pratiques étrangères

### Suisse – Assurance et prévention des dommages aux bâtiments

Les établissements cantonaux d'assurance ([www.vkg.ch](http://www.vkg.ch)) ont analysé sur une longue période les statistiques de répartition de la sinistralité du bâti sur leur territoire. Ils ont obtenu trois catégories de livrables (<http://www.uir.ch/>):

- Des analyses ponctuelles sur quelques événements majeurs,
  - Un rapport de synthèse des séries statistiques longues,
  - Un document technique de recommandations pour certains dangers naturels, par exemple la grêle et les inondations.
- Ils ont aussi récemment mis en ligne la plateforme <https://www.protection-dangers-naturels.ch/>, qui offre des recommandations de mesures de protection et d'actions préventives destinées aux acteurs de la construction et également aux propriétaires. Ceci comme point de départ d'une collaboration active.



Figure 1 : Plateforme de protection contre les dangers naturels

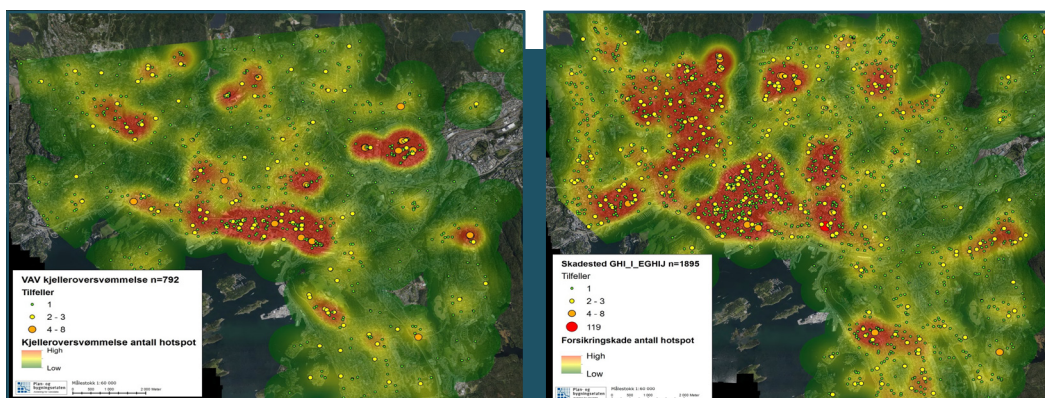


Figure 2 a&b : Comparaison des données publiques de la ville d'Oslo aux données d'assurance

Le but était d'améliorer la connaissance sur le risque inondation, de renforcer la résilience des communes exposées et d'encourager la coopération entre ces deux groupes d'acteurs. Les productions cartographiques ont permis de cibler les zones urbaines vulnérables puis d'orienter les politiques publiques en matière de gestion des risques et d'aménagement du territoire.

En Figure 2, la cartographie de la densité des sinistres sur la ville d'Oslo montre un écart significatif entre les secteurs à forte densité de sinistres identifiés par la municipalité (2 a) et ceux observés à partir des données d'assurances (2 b).

### Espagne – Recommandations de réduction des risques issues de l'analyse de la sinistralité

Le **Consortio de Compensacion de Seguros** (<https://www.conorseguros.es/web/inicio>), assureur public rattaché au Ministère de l'Économie en Espagne, en charge notamment de l'assurance des risques naturels, décrit plusieurs exemples d'application des données d'assurance en vue de la réduction des risques à destination des pouvoirs publics :

- Lors du retour d'expérience sur le séisme de Lorca, le comportement des différents types de bâtiments a été testé afin d'élaborer des recommandations sur les techniques de construction pour le B<sup>3</sup> ;
- La publication d'un guide pour la réduction de la vulnérabilité des bâtiments au risque inondation ;
- L'intégration des données de sinistralité dans les procédures de gestion de crise a conduit à la refonte des seuils d'alerte inondation et submersion marine.

Figure 3 : Guide pour la réduction de la vulnérabilité des bâtiments aux inondations



## Introduction

### Le B<sup>3</sup> : faire et reconstruire mieux

En France, il a été choisi de traduire la notion de « Build Back Better » par « **faire et reconstruire mieux** » :

#### Faire mieux :

- Intégrer les risques naturels dès la conception ;
- Reconcevoir les référentiels de construction (neuf et existant).

#### Reconstruire mieux :

- Anticiper les principes de reconstruction dans un contexte de gestion de crise ;
- Être « résilient » au quotidien.

Le B<sup>3</sup> c'est aussi :

**Connaître mieux** les véritables enjeux, les prendre en compte et les faire partager au plus grand nombre.

L'observation de la sinistralité et des pathologies du bâti sont à la source du connaître mieux.

### La collecte d'informations sur la sinistralité par l'assurance

On distingue généralement deux processus de collecte d'informations sur la sinistralité par l'assurance :

Dans le cas où le sinistre dépasse une certaine somme, variable selon les compagnies, l'assureur missionne un expert dommages aux biens qui se rend chez l'assuré pour évaluer le montant des dommages

au titre de la garantie souscrite. L'indemnisation de l'assuré est donc basée sur le rapport de l'expertise du bien (cf. flèches rouges sur la Figure 4).

Dans le cas contraire, l'évaluation des dommages peut directement être réalisée par l'assuré à son assureur après la survenance du sinistre (cf. flèches oranges de la Figure 4).

Les acteurs de l'assurance disposent ainsi de deux types de données :

- les données générales de sinistralité renseignent sur le lieu, la nature du risque, le montant versé, etc. ;
- les données fines d'endommagement alimentées par les rapports d'expertise renseignent jusqu'aux composantes du bâti dans le premier cas seulement.

### L'analyse de la sinistralité, à différentes échelles

Les quatre études présentées ci-après s'appuient sur ces deux types de données et visent à démontrer leur contribution au B<sup>3</sup> à différentes échelles :

- nationale et communale pour l'estimation de la sinistralité non reconnue Catastrophe Naturelle (CatNat) et l'analyse de l'état de prévention en sécheresse géotechnique ;
- communale, du bâti et ses composantes pour l'événement inondation Seine-Loire 2016 ;
- du bâti et ses composantes pour les événements :
  - grêle de juin 2014 ;
  - tempête Egon de janvier 2017.

Pour les besoins de l'analyse, ces données de sinistralité sont notamment croisées avec des données publiques à l'échelle communale (Arrêtés CatNat, indicateurs de l'ONRN).

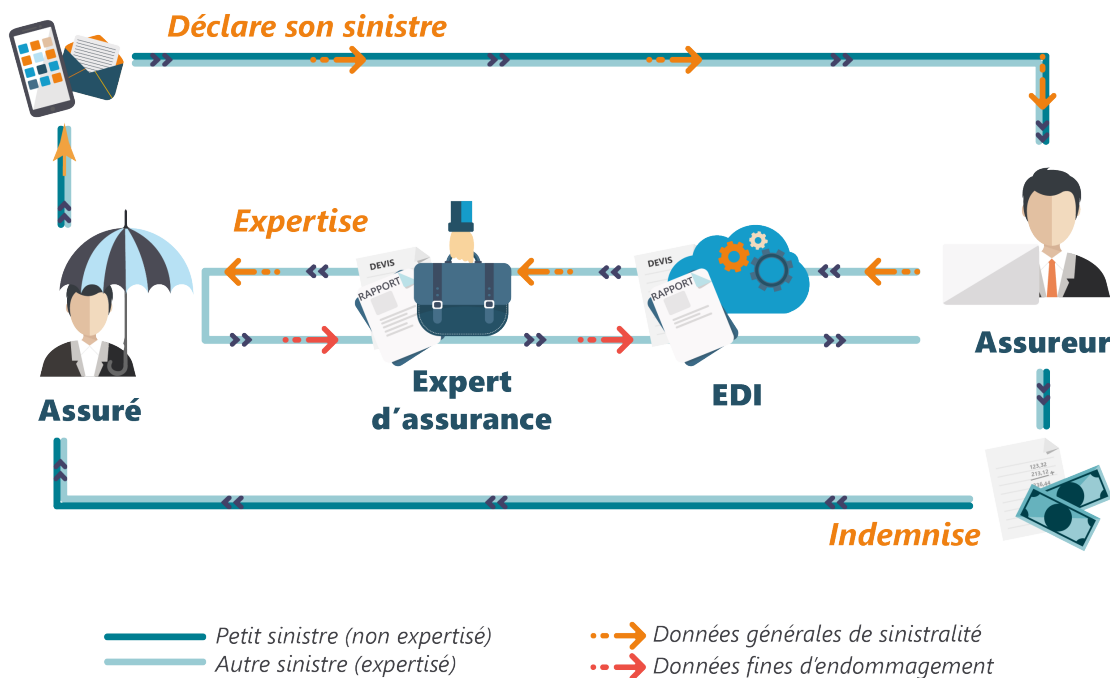


Figure 4 : Processus d'évaluation des sinistres dans l'industrie de l'assurance



## Sécheresse géotechnique : estimation de la sinistralité non reconnue CatNat et analyse de l'état de prévention

Cette étude réalisée par la MRN dresse un bilan national de la sinistralité liée aux phénomènes de retrait-gonflement des argiles (ou sécheresse géotechnique) par le prisme des reconnaissances et non reconnaissances CatNat. Elle s'attache à mettre en regard un taux de non reconnaissance avec des indicateurs d'exposition des communes afin d'estimer le coût probable d'une sinistralité totale sécheresse. Elle s'intéresse enfin au taux de couverture des Plans de Prévention du Risque sécheresse (PPRs).

### La sécheresse géotechnique depuis 1988

La sécheresse géotechnique représente 9,3 Md€ de sinistralité cumulée actualisée sur les 27 dernières années soit 16% du cumul des indemnités versées pour les événements climatiques et plus de 30% des indemnités versées au titre du régime de catastrophe naturelle (source FFA).

Sur cette même période 37 000 communes ont effectué une demande de reconnaissance CatNat, avec un taux de non reconnaissance qui est passé de 1% sur la période 1988-2002 à plus de 50% en moyenne à partir de 2003. Cette année charnière se caractérise par une sécheresse hydrique exceptionnelle et initie une série de 5 modifications des critères de reconnaissance CatNat.

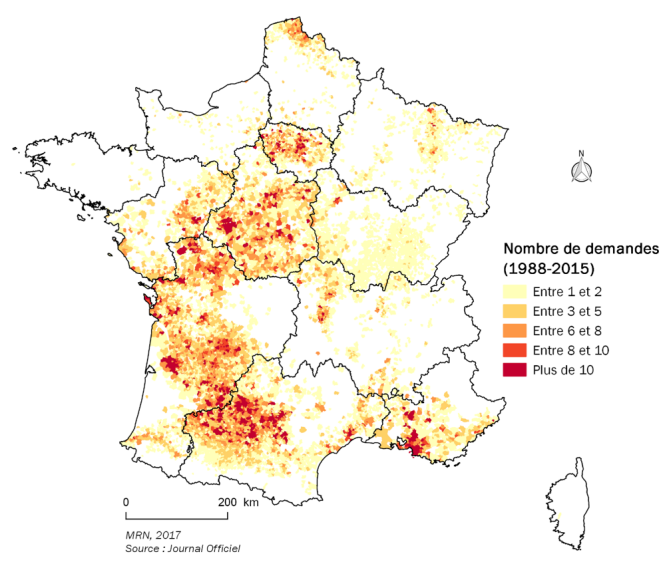


Figure 5 : Distribution spatiale du nombre de demandes de reconnaissance CatNat sécheresse

### Des communes sinistrées fortement exposées non reconnues CatNat

Un cinquième du territoire métropolitain est concerné par un aléa retrait-gonflement d'argiles « fort ou moyen » et 4 millions de maisons individuelles y sont exposées (source CGDD).

Depuis 2003, plus de 9 700 communes ont effectué une demande de reconnaissance dont 74% ont fait l'objet d'au moins un refus et plus de 30% d'entre elles ont accusé un refus systématique.

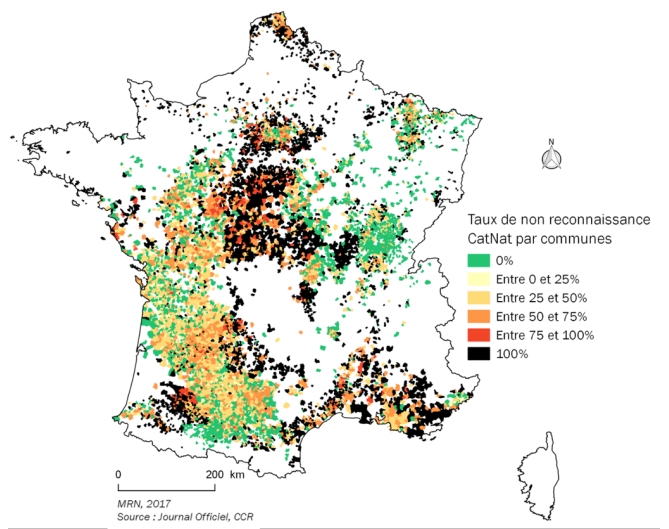


Figure 6 : Distribution spatiale du taux de non reconnaissance CatNat par communes (2003-2015)

L'absence de reconnaissance n'est pas synonyme de faible exposition :

- 3 000 communes jamais reconnues CatNat concentrent plus de 700 000 maisons exposées à l'aléa Moyen-Fort ;
- 21% de ces communes ont 80% de leur habitat exposé à cet aléa.

Il y a donc bien des communes sinistrées, exposées qui ne font pas l'objet de reconnaissance CatNat et qui ne sont donc pas indemnisées à ce jour. Quelle évaluation possible de cette sinistralité non reconnue ?

### Estimation du coût probable de la sinistralité totale sécheresse

Sur la période 2003-2015, on estime qu'en moyenne 5,5% des maisons individuelles exposées dans les communes reconnues CatNat ont été sinistrées (source FFA, ONRN).

Si l'on applique ce taux aux communes exposées jamais reconnues CatNat, le nombre de sinistres non indemnisés est estimé à plus de 300 000.

Le coût moyen « marché » d'un sinistre sécheresse étant de l'ordre de 16 000 € (source FFA), le coût total probable s'élèverait plus de 5 Mds d'euros.

### Analyse de la couverture du dispositif PPRs

Les phénomènes de retrait-gonflement des argiles ne représentent pas de danger pour les vies humaines. La prescription de PPRs n'est donc pas prioritaire pour les services de l'Etat. 21% des communes exposées disposent d'un PPRs approuvé ou prescrit. Ils représentent toutefois un risque majeur au vu des

montants déjà indemnisés et du coût total probable estimé.

Or la sinistralité reconnue CatNat hors PPRs est estimée aujourd'hui à près de 3 milliards d'euros et celle non reconnue CatNat pourrait s'élever à 4 milliards d'euros (cf. Figure 7).

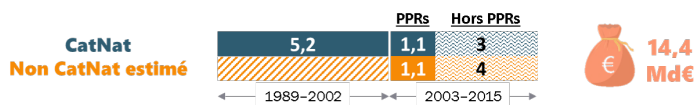


Figure 7 : Coût total probable de la sinistralité sécheresse en Md€ (1989-2015) et part non couverte par les PPRs (2003-2015)

### Perspectives d'amélioration de la connaissance et pistes de prévention

Ces travaux démontrent l'importance de la prise en compte des non reconnaissances CatNat dans l'estimation du coût total de la sinistralité sécheresse. Ce coût total pourrait atteindre +150% de la sinistralité actuellement indemnisée. L'amélioration de la connaissance devrait permettre d'affiner cette estimation en s'appuyant notamment sur :

1. le nombre de sinistres recensés sur les communes ayant effectué une demande de reconnaissance CatNat ;
2. une base de données des sinistres indemnisés

- liés aux phénomènes de sécheresse ;
3. des informations relatives à la nature et la sévérité des dommages qui pourraient être présentes dans les rapports d'expertise.

Par ailleurs, une réflexion est à mener sur les dispositifs de prévention susceptibles de pallier l'absence de PPRs pour les communes sinistrées et/ou exposées.

### Inondations : analyse de la sinistralité communale et de l'endommagement à l'échelle du bâti

Cette expérimentation menée par la MRN propose une analyse de la sinistralité à différentes échelles (commune, lieu du sinistre et composantes du bâti) pour les inondations Seine-Loire de mai-juin 2016.

#### Un évènement exceptionnel

Les inondations du 27 mai au 8 juin 2016 sur les bassins versants de la Loire et de la Seine moyenne ont impacté 27 départements.

Plus de 1 300 communes ont été reconnues CatNat (cf. Figure 8) et près de 140 000 sinistres ont été recensés pour un montant de dommages indemnisés estimé à 1 Md€, hors auto (source FFA).

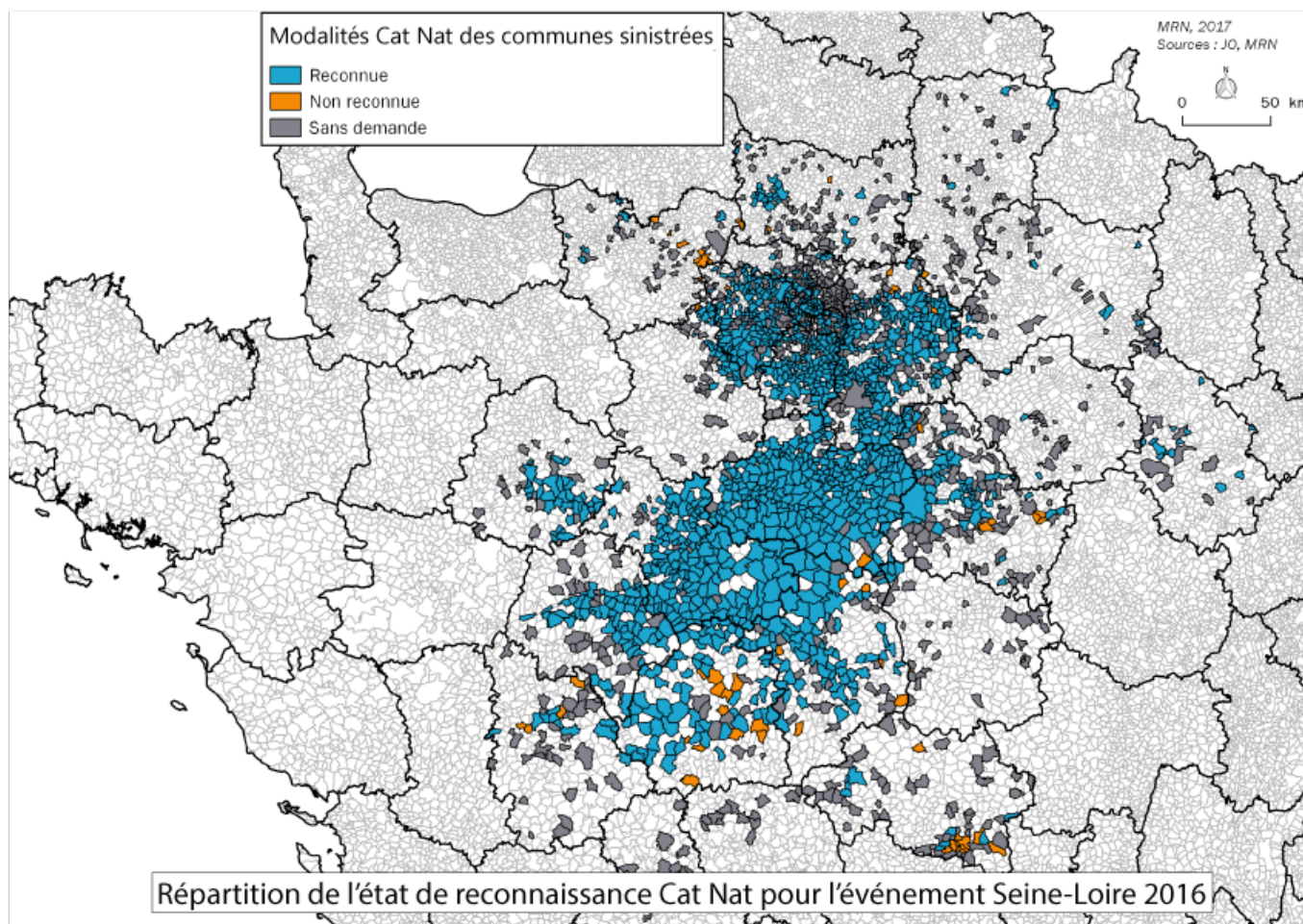


Figure 8 : Répartition de l'état de reconnaissance Catastrophe Naturelle pour l'évènement Seine-Loire 2016



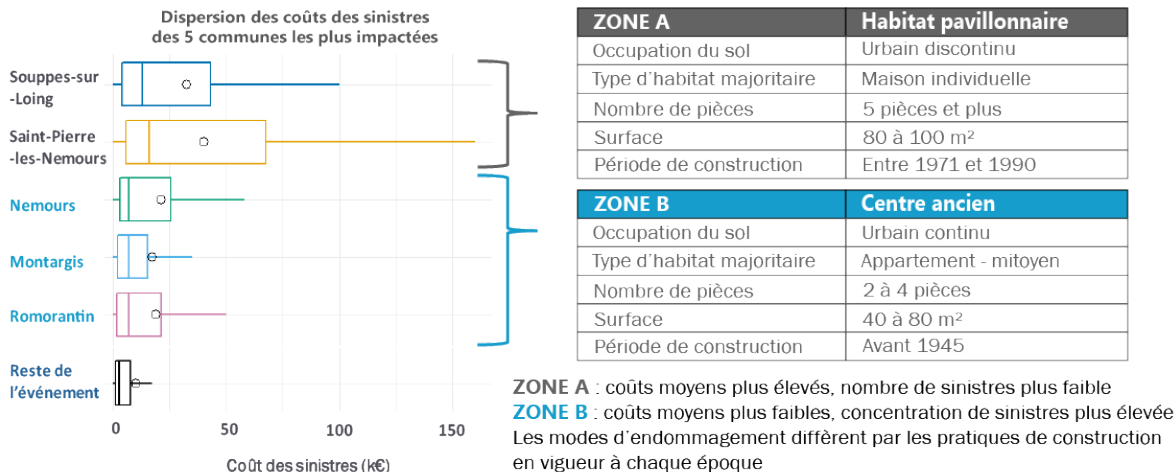


Figure 9 : Distribution des coûts et profils de territoires sur les 5 communes les plus impactées (MRN, 2017)

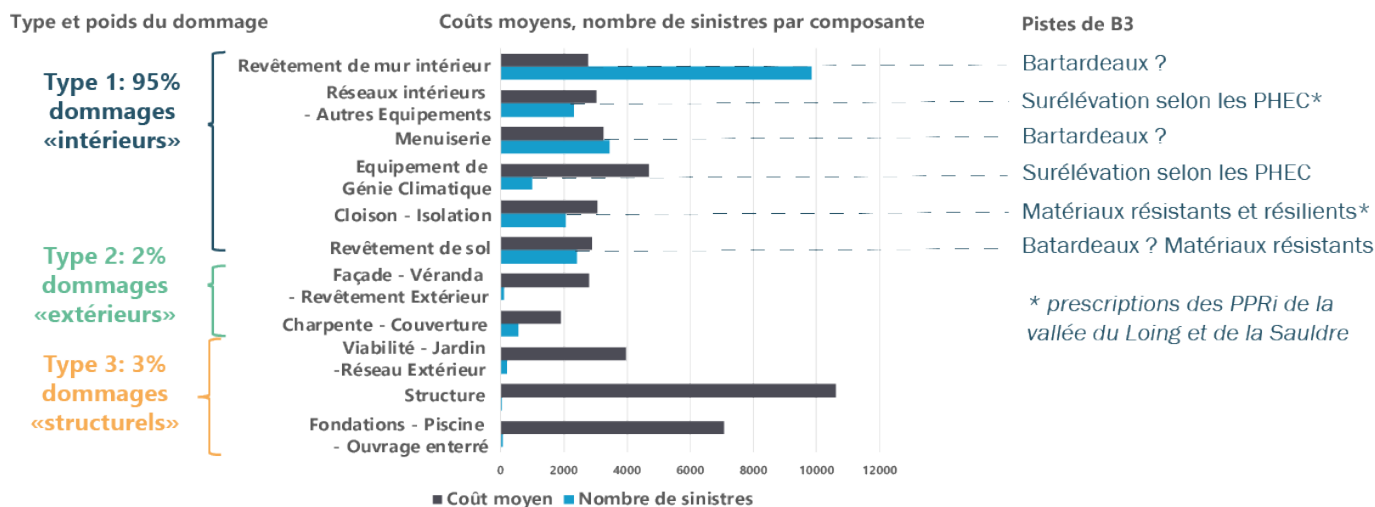


Figure 10 : Identification de trois types d'endommagement (MRN, 2017)

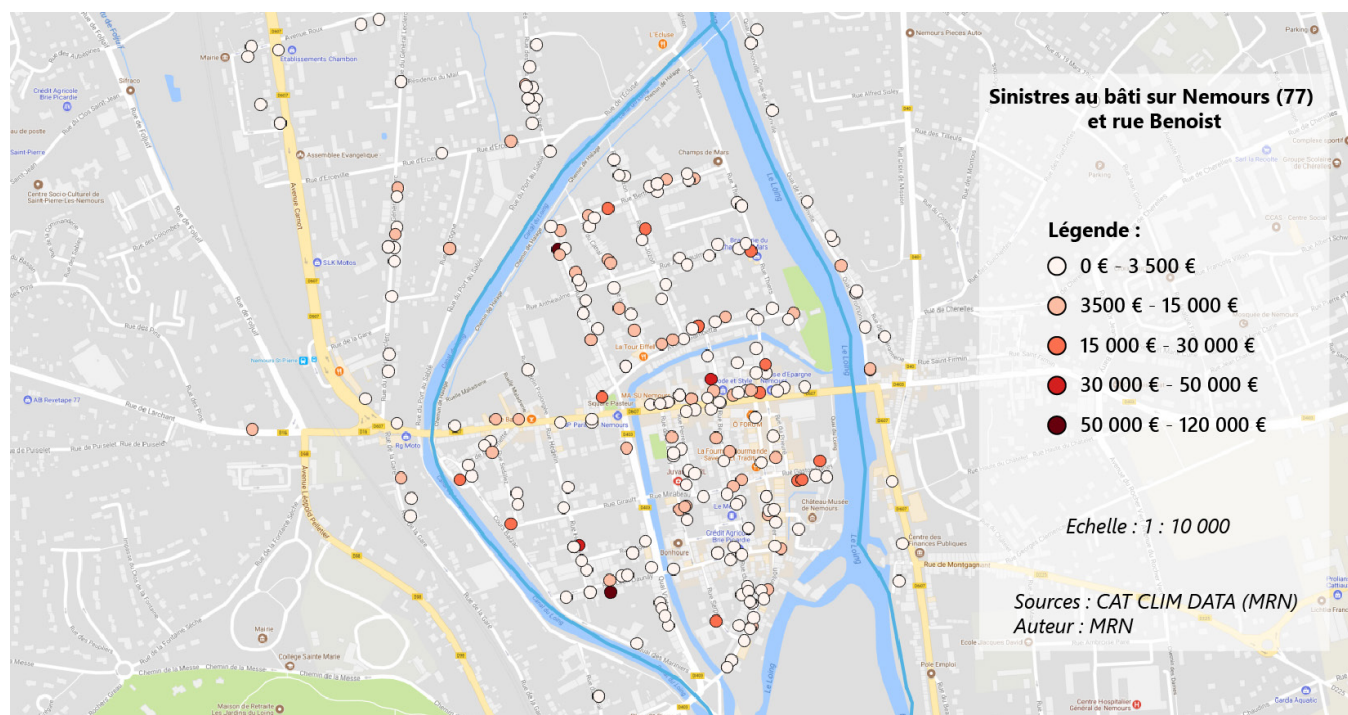


Figure 11 : Analyse des variations de coûts à différentes échelles d'un territoire via la géolocalisation

## Profils de sinistralité par type d'enjeux et de territoires

A l'échelle de l'événement, 9% des communes englobent 80% de la sinistralité totale.

Les 5 communes les plus impactées cumulent 20% de la charge de l'événement.

Pour ces 5 communes, les hauteurs d'eau enregistrées dépassent celles de la crue 1910 qui correspond à la crue de référence de leurs Plans de Prévention du Risque inondation (PPRI).

Deux profils de territoires vulnérables apparaissent, qui se caractérisent par :

- un habitat pavillonnaire individuel avec des constructions de la fin de 20<sup>ème</sup> siècle (zone A) ;
- un habitat en centres historiques de plus petite surface, dont la construction est antérieure à 1945 (zone B) (cf. Figure 9).

Ces deux types d'urbanisation diffèrent par leur densité, leur surface habitable et leur pratique de construction.

On observe des coûts moyens plus élevés sur la zone A et un nombre de sinistres plus important sur la zone B. Toutefois les montants totaux des dommages indemnisés restent comparables.

Cette étude illustre la disparité de situations qui peut relever d'un même montant total indemnisé et invite à engager des analyses plus fines de la sinistralité.

### Analyse de la sinistralité par composante du bâti

Les sinistres aux particuliers représentent 72% de la charge totale de l'événement (90% en nombre).

27% du nombre de sinistres du bâti des particuliers (hors mobilier) représente près de 80% des montants indemnisés.

Dans le cadre du projet Cat Clim Data (cf. Lettre MRN n°25), la MRN a pu réaliser une analyse fine des dommages par composante du bâti. Elle permet de constater que les dommages intérieurs sont les plus fréquents et pèsent pour 95% de la charge sur le bâti avec un coût moyen avoisinant les 3 000€.

Parmi les dommages intérieurs les plus impactés, se retrouvent : les postes de revêtement de mur (peintures), de cloisons, de génie climatique et de menuiseries.

Il s'agit, pour la plupart, de dommages qui peuvent être considérés comme évitables par la mise en place de mesures « classiques » de prévention figurant pour certaines dans les PPRI (cf. Figure 10).

### Géolocalisation des points de sinistres

La géolocalisation des points de sinistres (cf. Figure 11) montre une forte variabilité des coûts des dommages entre les habitations malgré un aléa et une architecture homogène. Cela pourrait peut-être s'expliquer par la mise en place de mesures de protections individuelles.

## Perspectives d'amélioration de la connaissance et pistes de prévention

Les hauteurs d'eau historiques ayant été dépassées et de nombreux petits affluents ayant également débordés, la question de l'actualisation des cartes d'aléa se pose.

En complément des relevés des laisses de crue, le géoréférencement des sinistres pourrait contribuer à l'amélioration de cette connaissance de l'aléa.

Par ailleurs, l'amélioration de la collecte et de la capitalisation des données issues des rapports d'expertise permettrait de mieux identifier et quantifier les principaux postes de dommages et, en particulier, les dommages évitables par la mise en place de mesures de prévention telles que :

- l'usage de batardeaux ;
- la surélévation des réseaux électriques et les équipements de génie climatique au-dessus des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) ;
- l'utilisation de matériaux plus résistants pour les revêtements, cloisons et menuiseries.

Une telle analyse pourrait renforcer la démonstration de l'intérêt à agir en prévention.

### Grêle : utilisation d'une méthode de *text-mining* pour l'analyse de l'endommagement du bâti

L'expérimentation conduite sur la grêle a été réalisée par la MRN en collaboration avec le réseau d'experts ELEX.

L'analyse s'est appuyée sur l'exploitation des données d'expertise à l'échelle de l'événement et du bâti pour un événement d'ampleur : la grêle de juin 2014. Afin de pallier le manque de « normalisation » de l'information, la MRN a développé un programme de *text-mining*. Le principe repose sur un algorithme de lecture et de catégorisation de la donnée textuelle contenue dans les rapports d'expertise.

### L'évènement grêle de juin 2014

L'épisode orageux du 7 au 10 juin 2014 a impacté plus de 21 départements, notamment la région parisienne. Le coût total de l'événement est estimé par la FFA à près de 850 millions d'euros pour 363 000 sinistres.

### Endommagement du bâti et géolocalisation des sinistres

Deux types de dommages se distinguent :

- les dommages directs liés aux chocs des grêlons, ils représentent 86% du coût ;
- les dommages de mouille générés par les dégâts des eaux, ils représentent 14% du coût.



70% de la charge des dommages au bâti porte sur la composante *Charpente-Couverture* dont le coût moyen est très variable selon les départements (cf. Figure 12). Plusieurs pistes d'interprétation peuvent être avancées pour expliquer ces variations :

- les matériaux de couverture des habitations diffèrent en fonction des particularités régionales de construction ;
- les paramètres d'aléa diffèrent entre les départements (vitesses de vent, taille des grêlons).

En l'absence de données suffisamment précises sur l'aléa, l'étude s'est intéressée aux types de couverture.

La géolocalisation de chaque point de sinistre (Figure 13a) permet, par le croisement avec des données d'images satellites, d'identifier le type de couverture sinistré (Figure 13b). Il peut ainsi être constaté que le coût moyen d'un sinistre avec une toiture en ardoise est environ deux fois supérieur à celui d'un sinistre avec une toiture en tuiles, en raison des différences de coût des matériaux.

Pour la composante *Menuiseries*, deuxième composante la plus impactée, le corps d'état *Menuiseries extérieures* concentre 40% de la charge, la *Vitrerie* (exemple : fenêtres de toit) pèse 28% de la charge et les *Stores et fermetures* concentrent 22% de la charge.

**Perspectives d'amélioration de la connaissance et pistes de prévention**

L'absence de données d'aléa sur la grêle invite à s'interroger sur l'utilisation possible de données

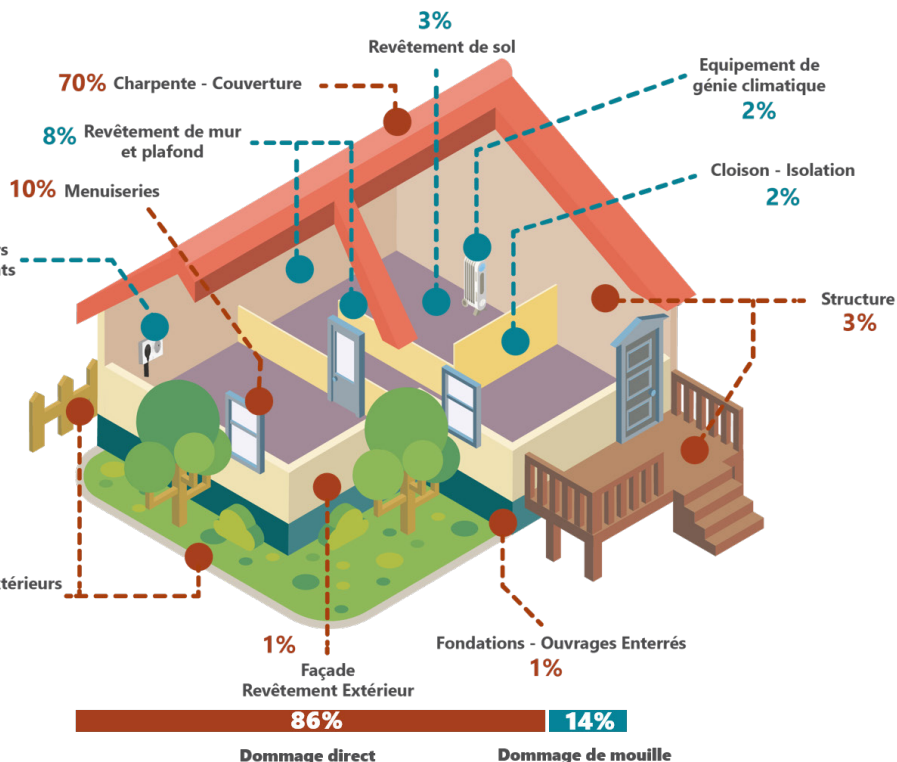


Figure 12 : Analyse globale des sinistres au bâti pour l'évènement grêle 2014 (MRN, 2017)

géolocalisées de sinistres pour améliorer la connaissance de ce phénomène.

Comme pour l'inondation, la connaissance des données issues des rapports d'expertise permettrait de mieux caractériser la vulnérabilité des composantes du bâti et des matériaux utilisés tels que ceux de couverture.

Cette analyse permet également d'identifier des mesures de prévention telles que : remonter les volets roulants pour les protéger des perforations, fermer les volets battants, plus solides ou encore la mise place d'écrans de sous toiture pour limiter les dommages de mouille. Cette dernière mesure pourrait être mise en œuvre, par exemple, dans le cadre d'une rénovation énergétique de l'habitat.

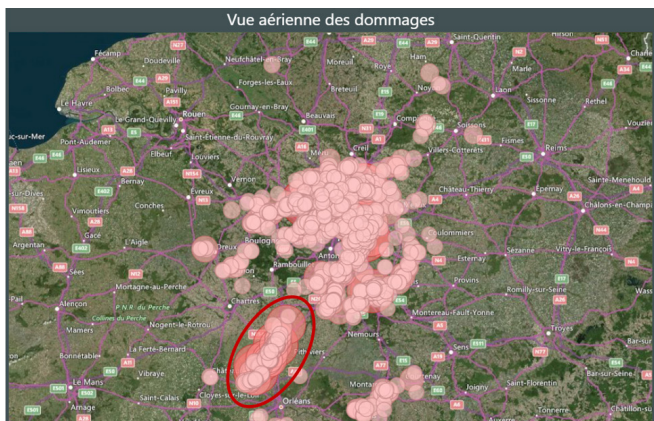


Figure 13 a&b : Etude ponctuelle des sinistres sur couvertures en ardoises (Données Elex, Earthstar Geographics, Microsoft corporation ; Traitement : MRN)



## Tempête : Etude de la sinistralité à l'échelle micro, la tempête Egon en janvier 2017

Cette expérimentation a été conduite par le réseau d'experts Saretec. Elle a pour but d'établir des liens entre facteurs de causes et conséquences. Elle permet d'identifier des consignes de prévention à destination des particuliers et des acteurs de la construction.

### La tempête Egon de janvier 2017

La tempête Egon a frappé, la Normandie, l'Île de France et le Grand Est dans la nuit du 12 au 13 janvier 2017. Tempête dite récurrente en raison de sa fréquence de retour quasi annuelle, elle a enregistré des vents moyens et localement quelques rafales remarquables.

### Identification des causes techniques des dommages au bâti

L'étude repose sur un échantillon de 1 313 sinistres expertisés géolocalisés et sur 5 162 postes de dommages (cf. Figure 14).

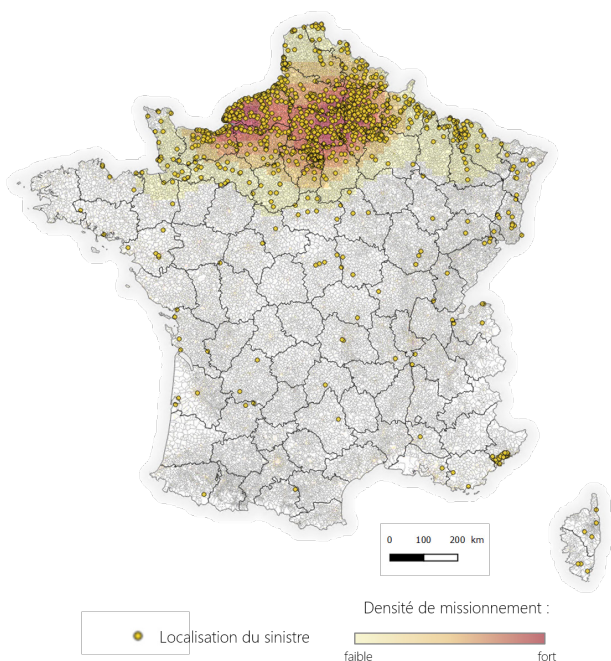


Figure 14 : Territoire impacté par la tempête Egon et localisation des points de sinistres (Saretec, 2017)

L'exploitation de ces données permet de déterminer les causes techniques possibles favorables à l'endommagement. Plusieurs causes unitaires ont été retenues, elles-mêmes croisées avec des vecteurs de cause :

- les effets directs du vent, les chutes d'arbre et les objets projetés ;
- les dommages directs à la couverture et les chutes de cheminée sur la toiture ;
- les dommages de mouille consécutifs à un dommage de couverture et les dommages électriques à l'intérieur du bien.

Les causes techniques pour chaque sinistre sont ensuite ventilées par sous poste de dommages.

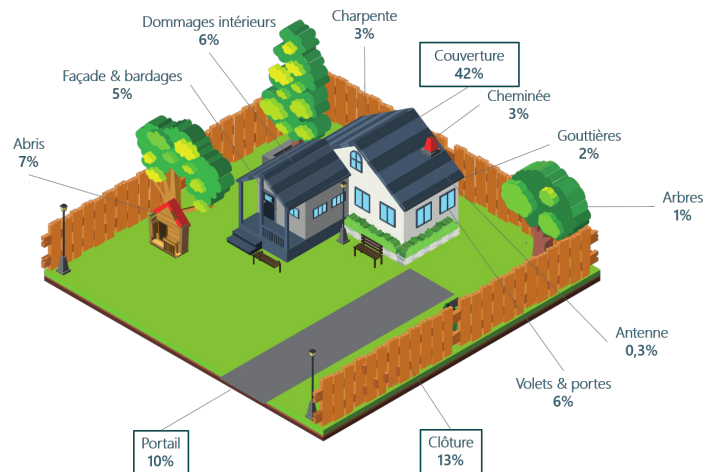


Figure 15 : Part de contribution au coût moyen de chaque poste (Saretec, 2017)

Les composantes *Couverture* (42%), *Clôture* (13%) et *Portail* (10%) sont les trois contributions principales au coût moyen d'un sinistre pour l'événement (cf. Figure 15).

### Préconisations

Ces observations permettent de proposer des conseils de prévention auprès des particuliers occupants une maison en zone urbaine discontinue ou agricole, tels que :

- l'élagage régulier des arbres à proximité des maisons et des clôtures ;
- l'inspection annuelle des cheminées et de leurs chapeaux ;
- attacher les portails et déverrouiller les bras de motorisation ;
- laisser les volets roulants ouverts et les volets battants fermés.

Elles permettent d'envisager des pistes d'évolution pour la construction et/ou reconstruction en zone urbaine et agricole :

- augmenter la résistance des bardages aux chocs mécaniques ;
- augmenter la résistance des portails aux effets directs du vent ;
- augmenter la résistance des volets roulants aux effets de succion.

# Synthèse et conclusions sur la contribution des acteurs de l'assurance au B<sup>3</sup>

## **Des évènements climatiques de plus en plus coûteux**

Les travaux menés par la profession de l'assurance en 2015 montrent que la progression des coûts d'indemnisation liés aux variations climatiques est très préoccupante.

L'objectif pour la profession est donc d'une part de minimiser l'impact global de cette aggravation pour les assurés, d'autre part de mettre fin, autant que faire se peut, à certaines pathologies consommatrices de ressources et pour lesquelles des moyens de prévention efficaces existent.

## **Une meilleure connaissance de la sinistralité permettrait d'objectiver l'action publique de prévention**

Les données de sinistralité sont utiles à la « Cité », aux collectivités, aux hommes de l'art afin qu'ils puissent mener les analyses nécessaires à l'amélioration des dispositifs de prévention.

Elles peuvent également entraîner la révision de certaines façons de faire des constructeurs afin d'envisager la pérennité de leurs ouvrages au-delà de la période décennale de garantie obligatoire.

La démarche de capitalisation de la donnée de sinistralité telle qu'elle est organisée en assurance construction aurait tout son sens pour la sinistralité Dommages. La concaténation des données de sinistralité des deux domaines assurantiels au sein d'une norme commune permettrait d'évaluer les risques par type d'ouvrage et matériaux de façon plus exhaustive et pertinente qu'aujourd'hui, dans une logique de développement durable enrichie.

## **L'apport des acteurs de l'assurance**

Les sociétés d'assurance peuvent collectivement collecter et capitaliser leurs données à des fins de mesure des enjeux et de contribution constructive aux débats tant sur les règles de l'art, que sur l'évolution éventuelle de garanties « obligatoires » type CatNat ou Construction.

C'est dans la vocation de l'assureur de faire bénéficier de ses connaissances au plus grand nombre, notamment à des fins de prévention.

Il y a en contrepartie, un retour sur investissement attendu par l'assureur. Les assureurs souhaitent que ces analyses permettent d'agir sur les réglementations, les règles de l'art de construction, l'aménagement de territoires ou encore l'aménagement de bâtiments plus résilients.

Les experts ont le même souci que les assureurs de contribuer à l'amélioration des risques en vue de la réduction d'une sinistralité climatique et/ou naturelle.

Ils disposent intrinsèquement de leur savoir-faire technique qui les place dans une position incontournable d'acteurs de l'évolution des règles de l'art et d'amélioration de la prévention

## **Les limites de la relation assureurs-assurés**

En principe, l'assuré a le libre usage de son indemnité, dans la limite du respect de la réglementation en vigueur. Il n'appartient pas aux assureurs de vérifier le respect de cette réglementation. Toutefois, chaque compagnie peut évidemment apporter des conseils de prévention à ses clients dans le cadre de ses démarches de prévention internes.

## **Une question qui ne doit pas se limiter au seul «reconstruire mieux» post sinistre**

La connaissance de la sinistralité doit d'abord alimenter la construction et les dispositifs de prévention dans l'optique prioritaire de « faire mieux ». Dans l'idéal, il ne faudrait pas que l'on ait à reconstruire mieux, il faudrait donc que la conception initiale d'un ouvrage ou que les travaux au quotidien d'un propriétaire hors indemnité soient résilients ou permettent graduellement de réduire la part de « reconstruire mieux » dans le montant d'indemnité, bordé par ailleurs.

En ce qui concerne le « reconstruire mieux », les 500.000 artisans du bâtiment en France auront du mal à être « résilients » au lendemain de la crise, s'ils ne sont pas « résilients au quotidien ». Il y a donc urgence à introduire le concept dans les référentiels et les formations de l'ensemble des acteurs du bâti, afin que chaque action d'un constructeur soit empreinte de cette logique.

## **Un défi collectif : Passage du stade expérimental au stade opérationnel**

A l'instar des bonnes pratiques étrangères, l'objectif est désormais de transformer l'essai par une prise de conscience collective de la nécessité d'améliorer la connaissance des grands postes d'indemnisation, afin d'induire des changements nécessaires à l'amélioration des risques assurés.

**Lettre d'information de la Mission Risques Naturels - Directeur de publication : Roland NUSSBAUM**

Créée en 2000 entre la FFSA et le GEMA, la MRN a pour objet de contribuer à une meilleure connaissance des risques naturels et de permettre à la profession de l'assurance d'apporter une contribution technique aux politiques de prévention. Elle fait partie des groupements techniques de la profession membres du GIE Gestion Professionnelle des Services de l'Assurance (GPSA). En 2016, la FFSA et le GEMA ont fusionné pour constituer la Fédération Française de l'Assurance (FFA).